



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires de l'Aube**

Emmanuelle RICHARD
Tél : 03 26 46 20 38
Mél : emmanuelle.richard@aube.gouv.fr
Bureau planification territoriale
Service aménagement mobilité énergie

Troyes, le 3 avril 2026

Monsieur le ministre,

Par courrier en date du 11 mars 2026, vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n°10 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de TROYES conformément aux dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme.

Lancé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2025, le projet de modification simplifiée n°10 du PLU de TROYES a pour objectif de corriger deux erreurs matérielles sur les documents graphiques. En effet, la modification n°9 approuvée le 3 avril 2025 a classé par erreur certaines parcelles ou parties de parcelles en espaces verts à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme :

- Des constructions du lotissement rue Suzanne Bernard ;
- Un terrain vacant situé le long du 78 mail des Charmilles alors qu'un permis de construire a été délivré en 2023.

Ce projet s'inscrit dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée régie par les articles L153-45 et suivants du code de l'urbanisme, en vigueur jusqu'au 25 mai 2026.

En conséquence, j'émetts un avis favorable à votre projet de modification simplifiée n°10 du PLU.

Le service aménagement, mobilité et énergie de la direction départementale des territoires reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Préfet, et par délégation,
le directeur départemental des territoires

Jean-Christophe CHOLLEY

Monsieur le Président de
TROYES-CHAMPAGNE-METROPOLE
Hôtel de Ville
Place Alexandre Israël
10026 TROYES Cedex